

Huit candidats et la France décomplexée

Y a-t-il une exception française?

Libération
18/3/02 p.4



François Bayrou

Il y a, bien sûr, une exception française dans de nombreux domaines. Et la vocation de l'Europe est de défendre et de protéger les exceptions diverses, culturelles, sociales, linguistiques, qui font l'identité d'un peuple. C'est cela, le sens profond du fédéralisme.



Jean-Pierre Chevènement

L'exception culturelle? Elle concerne deux secteurs, le cinéma, avec l'ingénieux système du fonds de soutien, et le livre, dont le prix unique, fixé selon la loi Lang depuis 1981, garantit la diversité du réseau des libraires. Jamais ces deux secteurs ne se sont mieux portés.

L'exception sportive? C'est un mouvement rebelle aux dopages qui faussent les compétitions sportives pour des raisons marchandes. Y renoncer serait donner raison aux grosses machineries qui bradent mondialement les vertus

de l'esprit sportif. Les services publics à la française? Même Bruxelles freine l'ardeur de ses services de la concurrence, trop tatillons: les Etats n'auront plus à demander la permission pour gérer leurs services publics!

Privatiser le gaz et l'électricité? Chiche! Qui oserait privatiser EDF en laissant le privé mettre la main sur le nucléaire? Qui oserait supprimer le nucléaire au risque d'augmenter encore le degré de pollution française? Vous voyez bien qu'il ne faut pas renoncer à nos exceptions modèles.



Jacques Chirac

Si, par exception française, on évoque notre modèle républicain, ses valeurs, le triptyque de notre République qui rassemble la liberté, l'égalité, la fraternité, valeurs dans lesquelles chacun se reconnaît et qui doivent s'imposer à tous ceux qui vivent sur notre territoire; ces valeurs qui expriment la dignité de chacun, l'exigence de l'égalité des chances, le respect de toutes les libertés, l'exercice éclairé de la responsabilité, la protection des plus faibles et, bien sûr, la laïcité, qui est le fondement d'un espace commun; si, par

exception française, on pense à l'identité française, forgée par le génie et par l'histoire de notre peuple; la réponse est simple: c'est un héritage qu'il nous appartient de faire vivre, d'enrichir, de transmettre et de préserver face aux tentations communautaristes, face aux menaces de division, face au risque d'une France à plusieurs vitesses. Mais il y a aussi des particularités françaises qu'il faut réduire: poids des impôts et des charges, lacune du dialogue social, centralisation excessive, réglementations trop tatillonnes...



Robert Hue

S'il faut en terminer avec quelque chose, c'est bien avec l'incommensurable prétention de ceux qui, comme Jean-Marie Messier, veulent tout plier à la loi de l'argent-roi. La santé, l'eau, l'air, la mort, la vie et donc la culture, tout à leurs yeux n'est que marchandise et source de profit. A la rigueur, ils accepteraient un univers culturel américanisé pimenté d'un peu d'exotisme, d'un peu de diversité. Pour ma part, aux côtés des créateurs et des publics, je défends l'exception culturelle, garantie de liberté et de diversité.

Cette exception-là est combattue par ceux-là mêmes qui manifestement n'en supportent plus une autre: un Parti communiste qui influence la politique d'un des pays les plus développés du monde.



Lionel Jospin

L'exception culturelle est la condition et la garantie de la diversité culturelle, aujourd'hui menacée par les concentrations et la mondialisation. Il ne s'agit pas d'une revendication française, mais d'une aspiration universelle. **Chaque peuple doit avoir le droit de défendre et de promouvoir sa culture sans se voir opposer des règles du commerce international.** C'est parce que nous avons su édifier un système d'aides efficace à la création que nous avons pu préserver un cinéma français aujourd'hui florissant. Mon

gouvernement s'est fermement opposé à ce que la culture soit inscrite à l'ordre du jour des négociations de l'OMC. Nous avons agi pour que l'UE dans son ensemble assume ce combat, qu'il faudra poursuivre et amplifier, car les partisans de la déréglementation de la sphère culturelle sont puissants et ne désarment pas. J'ajoute que la préservation d'un service public de l'audiovisuel, capable d'équilibrer le poids des chaînes commerciales, fait partie intégrante de ce combat pour la diversité culturelle.



Jean-Marie Le Pen

Si «l'exception culturelle» justifiait l'aide à des Molière, des Racine, des Lully, des Le Nôtre, voire des Jovet ou des Autant-Lara, oui à cette exception. Mais si c'est pour préserver de la seule sanction légitime, celle du public, des créateurs qui subvertissent les valeurs de notre civilisation qui sont celles du Beau, du Bien et du Vrai, **je ne suis pas sûr que ces aides sont vraiment nécessaires...** sauf pour les prébendiers qui en vivent évidemment!

dans la mondialisation, définir les règles du jeu qui permettent l'expression de la diversité. C'est la raison pour laquelle je suis partisan d'un fédéralisme européen protecteur de cette diversité et l'adversaire résolu d'un super-Etat européen réducteur et uniformisateur.



Alain Madelin

Il existe certainement une exception française. Nous avons de nombreuses raisons d'être fiers d'être français: la richesse de notre histoire et de notre patrimoine, la diversité de notre culture, l'excellence économique, la créativité, la qualité de nos produits; et, au total, sûrement un art de vivre à la française que beaucoup dans le monde nous envient. Pour faire vivre cette exception française, **il serait absurde de chercher à se barricader, à se replier frileusement.** Il faut au contraire valoriser notre différence. Et,

cours de M. Messier contre l'exception culturelle est une illustration de la logique marchande de la mondialisation. Défendre ce principe permet de consolider le financement du cinéma français et européen. Il faut aussi redéfinir la propriété culturelle, les œuvres tombant dans le domaine public passant sous la gestion de l'Unesco en tant que patrimoine culturel mondial.



Noël Mamère

Il n'y a pas d'exception française. L'environnement, la santé, l'éducation, la culture n'ont pas de frontières. En défendant l'exception culturelle, la France ne sombre pas dans le nationalisme, mais introduit au niveau mondial un nouveau principe, celui de la protection du bien public commun. Lutter contre la privatisation du vivant ou de la connaissance, c'est **opposer la diversité à l'uniformisation**, la défense des droits fondamentaux de la personne au monopole des grands groupes transnationaux. Le dis-